

Séance du 14 Mai 1938.

L'an mil neuf cent trente-huit, le douze Mai à 8 heures, le Conseil Municipal de la ville de Montrejeau, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Roger de Lassus Maire.

Présents: M. M. Bouché, Birabent, Barrou, Dorbetta, Giraudon, Ladeix, Blanchard, Beyret, Guysseignat, Vallet, Suberbielle, Braconnet, Castet, Seilhan.

Absents: M. M. Labayle, Azum, Guard, Marcegot, Boycheau.

M. le Maire informe le Conseil qu'il a acquis, pour son compte, le terrain Faure, en vue d'en faire donation à la ville de Montrejeau avec réserve qu'aucune construction ne devra être élevée sur ce terrain.

M. Bouché 1<sup>er</sup> adjoint, se faisant l'interprète du Conseil Municipal, exprime à M. Roger de Lassus toute sa reconnaissance et ses plus chaleureux remerciements pour son acte de générosité auquel, aussitôt, tout le Conseil applaudit.

Sur proposition de M. M. Birabent et Boycheau, conseillers municipaux des quartiers de Capdeville et Navais, le Conseil Municipal décide que deux boîtes aux lettres P.M. N° 1407-6, l'une avec cadran des heures, l'autre avec cadran des jours émaillés permettant d'obtenir l'indication: "La levée de . . . . . est faite" du prix de deux cent trente-

cinq francs, ci... 235, seront posées : la première sur le mur de l'immeuble Brouzet, avenue de St-Gaudens ; la deuxième, sur le mur de clôture de l'immeuble Guysquier Guillaume, au quartier de Navatès.

Le Conseil Municipal s'engage, en outre, à payer tous frais de pose et accessoires de ces deux boîtes aux lettres. - Le montant de la dépense, soit deux fois sur l'article 106 du budget.

M. le Maire met le Conseil Municipal au courant du résultat de l'adjudication du 14 Avril écoulé, à laquelle il a été procédé en vue de l'exécution des travaux de construction du marché couvert à la volaille.

1<sup>er</sup> Lot. - M. Gaillard Victor de Montrejeau ayant fait le plus fort rabais (2%) soit 2018.68, a été déclaré adjudicataire du 1<sup>er</sup> Lot.

2<sup>e</sup> Lot. - M. Etcheberry Edouard Michel de Pau ayant fait le plus fort rabais (6%) soit frs 9149.98, a été déclaré adjudicataire du 2<sup>e</sup> Lot.

3<sup>e</sup> Lot. - M. Hornière Auguste de Tarbes, ayant fait le plus fort rabais (7%) soit frs 2704.31, a été déclaré adjudicataire du 3<sup>e</sup> Lot.

4<sup>e</sup> Lot. - M. Marre Pierre de Suchon, ayant fait le plus fort rabais (11%) soit frs 2237.54, a été déclaré adjudicataire du 4<sup>e</sup> Lot.

L'économie du projet s'établit maintenant comme suit :

Montant du marché (rabais déduit)	1 <sup>er</sup> Lot :	9895.47.
	2 <sup>e</sup> Lot :	143349.77
	3 <sup>e</sup> Lot :	35928.69
	4 <sup>e</sup> Lot :	18069.81
		296263.74
	Suppléments et honoraires 10%	29626.37
		325890.11

Dax décision du 6 Janvier 1938, M. le Ministre de l'Intérieur a alloué à la commune, au titre du Plan contre le chômage, une subvention de frs 115 000 qui doit être ramenée, après adjudication, proportionnellement au rabais consenti, à une somme de frs 109 070 ; d'où il résulte que la dotation financière de la commune s'élèvera à frs 325 890 - 109 070 soit à frs 216 820.

M. le Maire rappelle que, par arrêté du 1<sup>er</sup> Mars 1938 M. le Préfet a autorisé l'emprunt de frs 228 607, qui il y a lieu de réaliser aujourd'hui et il invite, en conséquence, le Conseil Municipal à prendre une délibération fixant définitivement à la somme de frs 217 000, le montant de l'emprunt que la commune va contracter à la Caisse Financière Vicille et Invalidité de la Région Toulousaine et en arrêtant les conditions.

Le Conseil Municipal  
Ouvri l'exposé de M. le Maire et l'approuvant, délibère  
ce qui suit :

Article premier.

Vu et approuvé  
Toulouse le 25 Mai 1938  
G. le Préfet.  
Le conseiller de Préfecture délégué.

En suite comme pour la halle aux bestiaux (voir séance du 30 Mars 1938).

M. le Maire rappelle que dans sa séance du 12 Février dernier, le Conseil Municipal a décidé le transfert du hall des veaux à la place aux porcs. L'architecte a évalué les frais de ce déplacement à une somme de frs 7500.

Plusieurs entrepreneurs ont été présentés à cet effet et M. Toulouse Julien, maître maçon à Montrejeau a accepté d'exécuter ce travail pour la somme ci-dessus indiquée.

M. le Maire propose donc à l'Assemblée de confier ce travail à M. Toulouse et lui soumet un projet de traité de gré à gré qu'il lui demande d'approuver. Le Conseil Municipal, après examen de cette pièce, en ratifie la teneur dans son entier et prie l'Autorité Supérieure de vouloir bien la sanctionner de son approbation.

Il décide, en outre, que la dépense envisagée soit frs 7500<sup>+</sup> sera portée sur les prochains chapitres additionnels du budget.

Lecture est donnée d'une lettre circulaire de M. l'Inspecteur d'Académie concernant la création, éventuelle d'une section agricole au Cours Complémentaire de Montrejeau.

Le Conseil Municipal donne volontiers son agrément à la création d'une section agricole mais à la condition expresse que tous les frais, sans exception en incomberont à l'État ou au Département.

M. Baroux président de la Commission des Travaux rend compte au Conseil Municipal, ainsi qu'il en avait été décidé à une réunion précédente, qu'après examen des locaux appartenant à M. Norbesson, le préjudice causé a été évalué à frs 450.

Le Conseil Municipal approuve cette dépense.

M. le Maire signale qu'il a reçu le rapport de M. Laffitte sur la question du renouvellement éventuel du contrat d'électricité. En raison de la longueur de ce rapport, il souligne les passages principaux et désire mettre ce rapport au secrétariat à la disposition des conseillers municipaux qui pourront, à leur aise, en prendre connaissance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prover de la séance

C. Briandant